



3 octobre 2013

(13-5328)

Page: 1/1

Original: anglais

**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE
FABRIQUE OU DE COMMERCE, LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES
ET AUTRES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE
APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC ET À LEUR EMBALLAGE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Uruguay

La communication ci-après, datée du 1^{er} octobre 2013 et adressée par la délégation de l'Uruguay à la délégation de l'Australie, à la délégation de l'Indonésie et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du *Mémoire d'accord sur le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, Monsieur l'Ambassadeur, au sujet de la demande de consultations présentée par l'Indonésie dans l'affaire *Australie – Prescriptions en matière d'emballage neutre applicables aux produits du tabac et à leur emballage* (WT/DS467/1, IP/D/34, G/TBT/D/46, G/L/1041), distribuée aux Membres le 25 septembre 2013.

À cet égard, les autorités de mon pays m'ont chargé d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends que l'Uruguay désire être admis à participer à ces consultations conformément à l'article 4:11 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, compte tenu de l'intérêt commercial substantiel et de la position de l'Uruguay dans ces consultations.
